



Site web: [www.fo-dgfip-sd.fr/084/](http://www.fo-dgfip-sd.fr/084/)

Avignon, le 25 novembre 2012

## **Compte-rendu de la CAPL n° 2 du 22 novembre 2012 Liste d'aptitude pour l'accès au grade de contrôleur des Finances publiques-année 2013**

Initialement prévue le 15 novembre, la Direction Générale n'ayant pas communiqué à notre Direction les éléments indispensables à la tenue de cette CAP, celle-ci avait été reportée au 22 novembre 2012.

Début de la séance à 13h30 :

Après lecture des déclarations liminaires par les 3 organisations syndicales représentatives, Monsieur Cognon rappelle que le Directeur Général est très attaché aux conditions de vie au travail et à la qualité du dialogue social.

La direction a, suivant ainsi les consignes nationales et avant que se tienne la CAPL, mis en ligne sur Ulysse la liste (par ordre alphabétique) de 10 agents classés « excellent », ce qui interpelle tous les représentants syndicaux. Mais ceci est leur responsabilité !

Comme l'an passé, un entretien collectif des agents avait été organisé, il nous est précisé que seulement 4 d'entre eux ont demandé un entretien individuel. Il est rappelé aussi qu'une attention était aussi portée sur les dossiers des agents en fin de carrière (58 ans et +).

Le tableau suivant reprend par année de sélection et par filière le nombre de candidats à la liste d'aptitude :

Année de la promotion	FF	FGP	Total
2013	38	46	84
2012	38	57	96
2011	32	84	116

Pour 2013, 10 dossiers classés « excellent », pas de dossiers « très bon », donc 74 dossiers « à revoir ».

Nous commençons donc par les agents de l'ex filière fiscale avec explications sur la qualité des dossiers des agents classés excellents (dont la candidate de la sélection 2012 non retenue en CAP nationale) la Direction écarte, l'un après l'autre, tous les dossiers « appréciations littérales faibles.....notes en dents de scie ou trop plates.....jeune agent donc concours à privilégier...dossier qui manque un peu ». Un échange se fait alors.

Nous reste donc 5 dossiers eux aussi excellents à évoquer, et sujets à être discutés, comparés. En effet, seulement 3 seront retenus puisque seulement 8 dossiers par filière seront classés.

La sélection est faite, exercice très ardu, et nous, élus locaux, déplorons que tous les dossiers ne soient pas proposés au niveau national. La direction préfère « bien bétonner » la liste pour la centrale. Ce qui est encore leur responsabilité !

Nous poursuivons par les agents de l'ex filière gestion publique et la méthode est différente. Explication des dossiers « excellents », et, c'est là que cela diverge, nous évoquons les 3 « très très bon » dossiers (dont les 2 candidatures 2012 non retenues en CAP nationale), puis les « très bon » dossiers, puis les « bon » dossiers à conforter d'avantage dont les demandes prématurées. Certains dossiers « notes trop basses » restent donc dans l'ombre par la Direction, et là aussi il nous appartient d'intervenir, ce que fait notamment FO sur les qualités d'un agent passées sous silence mais qui devient donc un « bon » dossier à conforter.

La sélection des 8 dossiers par filière étant faite, les représentants syndicaux sortent le temps à l'administration de déterminer le rang de classement de ces 16 dossiers proposés à la centrale, liste publiée le lendemain sur Ulysse local.

M. Cognon nous indique que l'ordre de classement est modifié dans 10% des cas.

Précision sur laquelle il faut insister : l'avis favorable à une promotion formulée par le directeur à l'issue de la CAPL n'implique pas automatiquement inscription sur la liste d'aptitude qui sera élaborée au plan national après avis de la CAPN.

La Direction générale vient d'inviter les directions locales à limiter leurs propositions de promotions internes à celles de 2008, régression sociale sans précédent. La remise en cause du Plan de Qualification Ministériel aura pour conséquence la baisse du volume de promotions internes.

*Petit rappel :*

*Parce que les comptes rendus sont diffusés sur les sites internet et que nous respectons la volonté de certains de ne pas y figurer, les représentants FO DGFIP ne dévoilent pas les noms des agents concernés.*

*Vous pouvez toutefois contacter vos élus afin d'obtenir tous renseignements à propos de l'établissement des ces listes.*

Vos représentants FO DGFIP à cette CAPL : Frédérique BONNET et Catherine LOCRET

Fin de la séance vers 18h20